

Nous vous avons présenté, il y a quelques semaines, la deuxième étape d'une démarche de développement durable qui consistait à amorcer un [dialogue avec ses parties prenantes](#). Cette étape permet de tenir compte des attentes de vos parties prenantes internes et externes et ainsi d'obtenir différentes pistes d'amélioration pour votre entreprise. Cette semaine, nous vous présentons la troisième étape d'une série de sept, soit l'élaboration d'un plan d'action en développement durable.

### ÉTAPE 3 ÉLABORER SON PLAN D'ACTION

**BUT :** Suite aux deux premières étapes, vous avez dégagé des pistes d'actions en développement durable. Vous devez maintenant intégrer ces actions dans un plan d'action concret. Le but de cette étape est de vous donner un outil de gestion pour progresser et assurer le suivi de leur mise en œuvre dans l'entreprise.

**COMMENT :** Lors de l'élaboration de votre plan d'action, vous devez tenir compte de 5 éléments essentiels.



Pour maximiser les chances de succès de votre démarche en développement durable, il est pertinent de s'appuyer sur les processus de gestion déjà existants. Par exemple, vous avez sans doute des actions qui sont déjà comprises dans d'autres plans d'action (exemples : système de gestion de la qualité, système de gestion environnementale) et ces dernières peuvent se rattacher à votre stratégie de développement durable. Pour certaines entreprises, le plan d'action de développement durable sera le document principal de la stratégie d'affaires de l'entreprise. Pour d'autres, le plan d'action de développement durable s'intégrera progressivement au plan d'action annuel de l'entreprise. Cette intégration permet d'uniformiser les outils de suivi, et surtout à éviter les doublons. En résumé, utilisez une forme d'outil avec laquelle vous êtes à l'aise. Un plan d'action peut prendre la forme d'un simple tableau Excel par exemple.

**TÉMOIGNAGE D'UNE ENTREPRISE :** Voici le témoignage d'une gestionnaire d'entreprise engagée en développement durable.

**ÉMILIE GAUDREAU**  
**COPROPRIÉTAIRE DE DÉLICE DU LAC-SAINT-JEAN**

« La réalisation de notre plan d'action de développement durable nous a permis de connaître nos forces et nos faiblesses. Nous allons les travailler dans un horizon d'un an et demi à l'aide de notre plan d'action. Cet outil nous permettra d'être plus stratégiques et nous aidera à mieux maximiser nos activités afin d'être plus rentables. Nous avons mis en place des actions simples qui ont déjà de grandes retombées »!



**VERS LA PROCHAINE ÉTAPE :** Au courant des prochains mois, trois autres articles décrivant les étapes subséquentes d'une démarche de développement durable vous seront présentés. Restez à l'affût!

**Article publié le 2 novembre 2017**